

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 22
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Séance ordinaire du 6 avril 2023

L'an deux mil vingt trois
et le six avril à dix-huit heures

Date de convocation
Le 31 mars 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

Date d'affichage
Le 31 mars 2023

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME CHRISTINE WINKELMANN, M. FABRICE LEAUNE, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FLORENCE GOURLLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME SYLVETTE GILL A MME CHRISTINE WINKELMANN, M. MICHEL VIDAL A MME GERALDINE ORTEGA, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD

ABSENTS EXCUSES : M. HERVE AURIACH, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. ROLAND ROTICCI, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, MME DOMINIQUE FICTY

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Christophe CANO

Rapporteur : Mme Marie José AUNAVE

Délibération
n°2023-043
Vote du budget primitif
principal 2023

Le rapporteur expose :

Conformément aux articles L.2312-1 à L.2312-3 du Code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire est appelé à approuver le budget primitif principal 2023, joint en annexe, tel qu'il a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires, équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement, et qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	2 821 740 €
Chapitre 012	Charges de personnel	2 382 190 €
Chapitre 014	Attributions de compensation + FPIC	4 883 138 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023

ID : 084-248400160-20230406-DEL2023_043-DE

Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	616 491 €
Chapitre 66	Charges financières	57 115,06 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	8 904,45 €
Chapitre 68	Dotations provisions semi-budgétaires	300,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	1 300 121,49 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	150 000 €
TOTAL		12 220 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES

002	Excédent antérieur reporté	1 000 000 €
Chapitre 013 c/6419	Remboursement de personnel	15 000 €
Chapitre 70	Produits des services	281 000 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	3 189 120 €
Chapitre 731	Fiscalité locale	5 729 932 €
Chapitre 74	Dotations et participations	1 660 130 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	220 003,69 €
Chapitre 78	Reprise sur amortissements	300 €
Chapitre 042	Amort. subventions investissement	124 514,31 €
TOTAL		12 220 000 €

Délibération
n°2023-043
Vote du budget primitif
principal 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	303 316 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	249 000 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	562 055 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 254 914,69 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	3 309 200 €
Chapitre 040	Amortiss. subventions investissement	124 514,31 €
	<i>Restes à réaliser 2022</i>	<i>2 847 000 €</i>
TOTAL		8 650 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES

001	Excédent antérieur reporté	472 732,19 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement reçues	40 000 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers, réserves	687 146,32 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	1 300 121,49 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	6 000 000 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	150 000 €
TOTAL		8 650 000 €

Le rapporteur entendu, le conseil délibère,

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023

ID : 084-248400160-20230406-DEL2023_043-DE

Approuve le budget primitif principal 2023, équilibré en recettes et en dépenses dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement, qui se présente ainsi :

Délibération
n°2023-043

Vote du budget primitif
principal 2023

Section de fonctionnement : 12 220 000 €

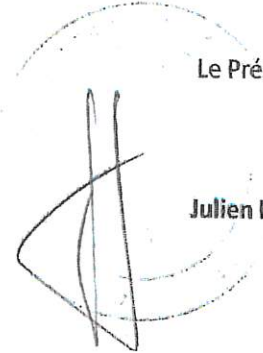
Section d'investissement : 8 650 000 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,



Le Président,



Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le: 11/04/2023

Et notification

Du: 11/04/2023